

ARRETE n° **099** /MEPS/CAB/DRH du **08 DEC 2022**
portant nomination de **Directeurs de Centres Sociaux** au **Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale**

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°91-814 du 11 décembre 1991 portant classification des établissements sanitaires sociaux ;
Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu le décret n° 2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
Vu le décret n°2022-268 du 19 avril 2022 portant nomination du Vice-Président ;
Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°2019-043/MEPS/CAB du 18 avril 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Régionales de la Protection Sociale ;
Vu l'arrêté n°2021-027/MEPS/CAB/DGPS du 25 mars 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre Social ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE

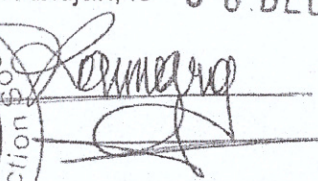
Article 1 : les Fonctionnaires, catégorie **A**, grade **A3**, dont les noms suivent, sont nommés Directeurs de Centres Sociaux conformément au tableau ci-après.

N°	Matricule	Nom et Prénoms	Emploi	Structures d'accueil
1	305 896-X	SILUE Zanaplé	Attachés Sociaux	Centre Social de Djébonoua
2	332 591-P	FAMBA Iskam Adams Alléau		Centre Social d' Assahara
3	359 253-W	BAMBA Sidiki		Centre Social d' Abobo Doumé
4	347 426-Y	N'GUESSAN Née KOFFI Aya Ines Marie-Cléo		Centre Social de Yopougon Maca
5	332 608-Q	YAO Anoma Jean-Philippe		Centre Social de Kani

6	359 422-G	ADOPO Lazare	Attachés Sociaux	Centre Social de Kouadioblékro
7	279 200-E	ZADDY Wegui Démarche		Centre Social de Bouaflé
8	322 699-H	KOTA Koffi Alexis		Centre Social Daloa Garage
9	359 278-F	ADJE Assoua Roger		Centre Social de Bocanda
10	359 275-U	DIOMANDE Abdoulaye		Centre Social Bouaké Zone Industrielle
11	322 718-B	N'ZORE Née TANOH Brou Yolande		Centre Social d' Attecoubé
12	421 105-J	EDOUKOU Nathalie Eva Flora		Centre Social de Sakassou
13	347 443-H	DELEWRON Jean Eric		Centre Social de Bonoua
14	359 363-U	KASSI Kadio Clément		Centre Social de N'Zècrèzessou
15	380 715-F	YEO Navigué	Educateurs Spécialisés	Centre Social de Tiéningboué
16	374 419-C	BOHOUSSOU Kouamé Clément		Centre Social de Sapli Sepingo
17	396 635-T	NIAGNE Outou Marcel		Centre Social de Toupah
18	396 605-E	N'GNHYSSEND Kouakou Jules		Centre Social de N'Guiémé
19	429 474-T	ASSEU Boa Peres Revel Frick		Centre Social de Daoukro
20	428 139-S	DIOMANDE Issiaka		Centre Social de Gadouan
21	428 032-J	COULIBALY Nerguelana Dienebou	Conseiller d'Education Pré-scolaire	Centre Social de Gagnoa
22	249 623-K	KOUADIO N'goran		Centre Social de Touba

Article 2 : le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **08 DEC 2022**


Me Adama KAMARA

AMPLIATIONS :

- MEPS/CAB :
- MEPS /Structures :
- D/ Contrôle Financier
- D/ Solde
- Mairies
- Préfectures
- Sous-Préfectures
- Intéressés
- Dossier/Chrono :

02
30
01
01
22
16
22
22
02